

VILLE DE NAMUR

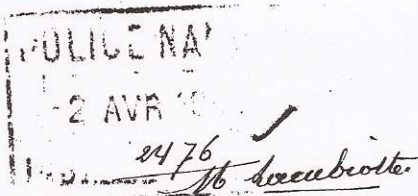
Administration Communale

I° DIVISION

I° BUREAU

N°

ANNEXE



À Monsieur le Commissaire de police pour renseignements.

Les immeubles appartenant à Mme DEPRE, Séraphine, situés respectivement rue Julie Billiard, 15/17 et rue des Bouchers 7/9; ont ils été partiellement ou complètement sinistrés par faits de guerre et éventuellement à quelle date ?

Le Bourgmestre,

Namur, le 2 avril 1947.

Renvoyé à Monsieur le Bourgmestre avec rapport.

Le Commissaire de police,

Namur, le 11 4 1947.

CH. VAN LOVEN

Ville de Namur

Namur, le 10 avril 1947.

SECTION

DE

POLICE

N°

RAPPORT

Ap. AC. du 2 avril 1947

1^o Division

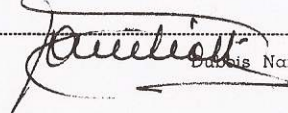
1^o Bureau.

Vu quartier :

L'Officier du quartier,

Il résulte de renseignements recueillis que l'immeuble situé rue Julie Billiard 15/17, appartenant à Mme Depré Séraphine, a été complètement sinistré par suite des bombardements aériens du 18.8.1944. Celui situé rue des Bouchers 7/9 a été sinistré par suite du sautage des Ponts le 11 mai 1940 et par suite des bombardements du 18.8.1944. Cet immeuble est inhabitable bien que les murs soient toujours debouts.

L'Officier de police,



Ville de Namur

ADMINISTRATION COM^{le}

I° Division

I° Bureau

Minute

Le Bourgmestre de la ville de Namur certifie que l'immeuble situé à Namur, rue Julie Billiard, 15/17, appartenant à Mme DEPRE, Séraphine, a été complètement sinistré par suite du bombardement aérien du 18 août 1944.

Il atteste en outre, que l'immeuble situé à Namur, rue des Bouchers, 7/9, appartenant à la prénommée, a été sinistré par faits de guerre : sautage des Ponts le 11 mai 1940 et bombardement du 18 août 1944. Cet immeuble est inhabitable.

Namur, le 12 avril 1947.

Le Bourgmestre,